

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N° 5134/7

OBJET

ANNEXE

NOTES

Bruxelles, 14-3 1910.

A

Illoens

118

vous rappeler notre lettre du 11Ja

Nous avons l'honneur de vous faire connaître

que la résolution de la Commission directrice

n'est pas favorable à l'acquisition, pour les

collections de l'État, d'installer

qui faisaient l'objet de votre offre de vente

Ces ouvrages que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pour ~~devenir~~
^{dans la bibliothèque}
être retirés du Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Veuillez agréer, M. ~~un~~, l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

T. S.

Copie expédiée le 14-3-10

Retiré ce jour du Musée
mes quinze tableaux.

Bruxelles, le 4 Mai 1910.

Jules Moens

JULES MOENS
175, B^d DU HAINAUT, 175
BRUXELLES TÉL: 117,72

M. Jules Moens présente ses salutations
empressées à Monsieur le Secrétaire
des Musées Royaux et
l'informe qu'il fera
enlever cette semaine
les tableaux déposés au
Palais des Beaux-Arts.

Bruxelles, le 23 - 3 - 1900.

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N° 5134/7

Bruxelles, 11 janvier 1910 19

A M Moens

E/V

OBJET

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, d... tableaux...
qui... l'objet de...

ANNEXE

C... ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pourr...
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Copie expédiée le 11 janvier

Veuillez agréer, M..., l'assurance
de notre considération distinguée.

NOTES

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,
Le Secrétaire,

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N^o

ANNEXE

Bruxelles, le 3 janvier 1910 19

Monsieur Moens

E/V

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 3 Janvier

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Commission Directrice examinera volontiers en vue de leur acquisition éventuelle pour les collections de l'Etat, l'un ou l'autre des tableaux que vous signalez à son attention par votre lettre du s'il vous convient de l'envoyer à ces fins, suivant l'usage établi au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n^o 9.

Cet envoi devra, M., avoir lieu, le cas échéant à vos frais, risques et périls et sans qu'il puisse résulter de ce chef, pour l'Administration des Musées, aucune sorte d'engagement ou de responsabilité.

Il sera utile dans l'occurrence, d'indiquer le prix que vous demandez de l'ouvrage présenté.

Veuillez agréer, M., l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
LE SECRÉTAIRE,

P. S. La Commission de ne pas se rendre au domicile des propriétaires de tableaux, quand ceux-ci habitent Bruxelles, ou d'aggraver l'attention bruxelloise

Banck

JULES MOENS

~~24, RUE DE LOCHT~~

BUREAUX

~~55, RUE DE LA MADELEINE. TEL. 6047~~~~23, BOULEVARD ANSPACH. TEL. 1374~~

Monsieur le Conservateur
du Musée de peinture
à Bruxelles.

Je possède quelques
tableaux anciens de maîtres
que je désirerais vendre.

Un artiste de mes amis
m'a conseillé de m'adresser
à vous pour vous prier
de me déléguer un membre
de la commission des musées
aux fins d'examen.

Je viens donc vous prier
de bien vouloir me faire savoir
si la chose est possible et
de me signaler le jour et l'heure
de la visite sollicitée.
Agréez, Monsieur, mes empressements
salutations.

Jules Moens